

Forum

Dossier Interdisciplinarité

L'interdisciplinarité au CNRS : un témoignage de chercheur sur la réforme des sections du département SHS (1991-2003)

Daniel Bley*

Anthropologue biologiste, Université Victor Segalen, Bordeaux 2, SSD / UMR 5185 ADES, case 71, 146 rue Léo-Saignat, 33076 Bordeaux cedex, France

Aujourd'hui, l'interdisciplinarité revient dans les arguments avancés par la direction du CNRS pour mettre en place une nouvelle politique scientifique¹. Les réformes annoncées au nom de l'interdisciplinarité ne sont pas une nouveauté et, si elles suscitent des réactions nombreuses et vives, il n'en était pas autrement au moment de la dernière grande réforme du CNRS concernant le redécoupage des sections du Comité national en 1991².

Il n'est donc pas inutile de revenir sur quelques aspects de la réforme précédente pour tenter de comprendre les intentions affichées, les réactions des intéressés et les conséquences qui en ont découlé pour la pratique du métier de chercheur³.

Les déclarations de la direction du CNRS au moment de la réforme de 1991

L'augmentation du nombre des chercheurs et l'évolution des disciplines ont très certainement été les deux facteurs essentiels de la progression du nombre de sections au CNRS depuis sa création (environ un tiers de

plus en 40 années) pour atteindre l'effectif de 46 avant la réforme de 1991.

Fort de ce constat, la direction a souhaité qu'une « réforme d'ensemble soit entreprise avec pour objectifs premiers de rendre plus aisée l'interdisciplinarité dans la définition et l'attaque de grands champs thématique », ce qui implique deux conséquences : « l'abandon des intitulés disciplinaires qui cloisonnent par trop et la réduction du nombre de sections » (éditorial de J. Lautman et A. d'Iribarne dans la lettre SHS n° 23-1991). Les mêmes auteurs indiquent plus avant dans leur texte que « les laboratoires auront à choisir une nouvelle section de rattachement », mais que cette réforme devra néanmoins éviter deux écueils : « une domination excessive sur une section d'une communauté particulière, un fractionnement trop fort d'une discipline en de multiples sections. . . ».

Un premier projet est soumis à la discussion de tous en octobre 1990, qui propose de ramener de 13 à 8 le nombre des sections du département Sciences de l'homme et de la société (SHS) (Tab. 1). Cette réduction du nombre de sections oblige soit au regroupement, soit à une redistribution des disciplines en plusieurs sections, selon des thèmes choisis par la direction. Certaines sections sont conservées (la 44 devient 26), d'autres voient leur champ réduit (par exemple pour l'histoire où les sections 39, 40, 41 sont ramenées à deux sections 25 et 27), d'autres sont appelées à se regrouper, comme le droit et la science politique (37 et 38 en 32) ou la géographie et l'économie (35 et 36 en 31), d'autres encore à éclater en plusieurs sous-groupes dans de nouvelles sections (exemple des sections 33 et 34). Un mois plus tard (en novembre), le CNRS procède à de minimes modifications dans les intitulés, tout en conservant le même découpage.

* daniel.bley@ssd.u-bordeaux2.fr

¹ Cf. Jollivet, M., 2003. Le « projet d'établissement du CNRS » (février 2002) : un manifeste pour l'interdisciplinarité, *Natures Sciences Sociétés*, 11, 1, 71-79.

² Rappelons que la question de l'interdisciplinarité au CNRS se décline en une double politique : celle des grands programmes interdisciplinaires, transversale aux départements ; celle des départements SHS, qui concerne les disciplines au sein des sections.

³ Je tiens à préciser que ce texte s'appuie sur mon analyse d'événements auxquels j'ai participé, en tant qu'anthropologue biologiste appartenant à la section 33 avant la réforme de 1991 et actuellement rattaché à la section 31, et qu'il n'engage que moi.

Tableau 1. Évolution des sections du département SHS du Comité national du CNRS.

Les sections existantes en 1990 (13 sections)	Premier projet de réorganisation, octobre 1990 (8 sections)	Révision des intitulés, novembre 1990 (8 sections)	Projet provisoire mis en débat, décembre 1990 (9 sections)	Découpage adopté définitivement, février 1991 (10 sections)
33 Anthropologie, préhistoire, ethnologie.	25 Patrimoine ancien : mondes de la préhistoire, de l'Antiquité et du Moyen Âge et des textes.	25 Les mondes de la préhistoire, de l'Antiquité et du Moyen Âge.	31 Hommes et milieux.	31 Hommes et milieux : évolution, interactions.
34 Sociologie, démographie.	26 Langues et cultures de l'Orient.	26 Langues et cultures orientales.	32 Cultures des mondes anciens et médiévaux. Orient et Occident.	32 Mondes anciens et médiévaux.
35 Géographie, aménagement de l'espace.	27 Construction des mondes et de la pensée modernes.	27 La construction du monde et de la pensée modernes.	33 Formation du monde moderne depuis le 15 ^e siècle.	33 Formation du monde moderne.
36 Sciences de l'économie et de la gestion.	28 Logos : langues, langage, systèmes philosophiques et théorie des arts.	28 LOGOS : langues, langage, systèmes philosophiques et théorie des arts.	34 Pensée philosophique, sciences de la création artistique, littéraire, scientifique et technique.	34 Représentations, langages, communication.
37 Sciences du droit.	29 Construction du lien social, système d'acteurs, échanges.	29 Construction du lien social, système d'acteurs et échanges.	35 Pensée normative et sociétés.	35 Pensée philosophique, sciences des textes, création artistique, scientifique et technique.
38 Sciences du politique.	30 Sociétés et développement : hommes et milieu.	30 Sociétés et développement : relations hommes/milieu.	36 Phénomènes économiques.	36 Sociologie, normes et règles.
39 Les mondes de l'antiquité classique.	31 Production, distribution spatiale des activités, organisation et gestion.	31 Production économique, spatialisation des activités : organisation et gestion.	37 Les systèmes sociaux et leurs dynamiques.	37 Économie et société.
40 Protohistoire, mondes gallo-romains et médiévaux.	32 Pouvoirs, idéologies, État, internationalisation (sous réserve).	32 Idéologies, pouvoirs, régulations étatiques et internationalisation du monde.	38 Territoires et sociétés.	38 Unité de l'homme et diversité des cultures.
41 Histoire et civilisations modernes et contemporaines.			39 Les systèmes sociaux et leurs dynamiques.	39 Espaces, territoires et sociétés.
42 Sciences du langage.			38 Territoires et sociétés.	40 Politique, pouvoir, organisation
43 Littérature, langues, et cultures françaises et étrangères.			39 Politique, organisations, gestion	
44 Langues et civilisations orientales.				
45 Philosophie, épistémologie, histoire des sciences et techniques.				

Après une première concertation, le directeur général, François Kourilsky, propose, dans un courrier adressé à tout le personnel le 20 décembre, une nouvelle version de la réforme rappelant que le Comité national (CN) sera « organisé en sections tenant compte de la notion de champs scientifiques dans les regroupements de disciplines ». Il fait état des premières réflexions, indiquant qu'elles ont permis de « modifier quelques intitulés, de réorganiser certaines disciplines », rajoutant 7 sections aux 34 proposées (et passant de 8 à 9 sections pour le département SHS).

Cette nouvelle proposition est mise en débat dans la communauté. On remarque que, par rapport au projet initial, les sections sont maintenant hiérarchisées et le poids des disciplines renforcé, puisque les intitulés de section laissent poindre en filigrane la centralité des disciplines, surtout dans les sections 36 à 39 qui s'articulent respectivement autour de l'économie, de la sociologie, de la géographie et de la science politique. On note aussi l'apparition d'une section supplémentaire qui provient de la séparation de la section 31 « Production économique, spatialisation des activités : organisation et gestion » selon une logique disciplinaire en, d'une part, une section 36 « Phénomènes économiques » et, d'autre part, une section 38 « Territoires et sociétés » pour les géographes.

Après une dernière concertation et les tentatives des anciennes sections et de certains regroupements professionnels de faire valoir leur point de vue auprès de la direction, le découpage définitif est adopté deux mois plus tard. Il présente une évolution des intitulés et une

section de plus. Là encore, le poids des disciplines apparaît s'être renforcé, puisque la nouvelle section 38 « Unité de l'homme et diversité des cultures » s'appuie presque exclusivement sur l'ethnologie et que les autres sections ont des contours disciplinaires mieux dessinés (cf. l'emploi des termes de sociologie et d'économie pour les sections 36 et 37).

Les réactions des membres des sections, des directeurs de laboratoires, des chercheurs, des syndicats

Entre les intentions affichées de la direction et le projet finalement adopté, il me semble que la volonté de réorganiser le CNRS sur des bases d'interdisciplinarité a en grande partie échoué, car elle a cumulé trois handicaps majeurs : le flou de la proposition initiale de la direction, la défense corporatiste du statut des membres des sections, la volonté d'une majorité des chercheurs de rester dans les cadres de leur discipline.

On peut revenir, à partir de documents diffusés à cette période, sur quelques exemples de réactions des acteurs face à cette réforme en prenant comme exemple l'ancienne section 33 « Anthropologie, Préhistoire, Ethnologie » à laquelle j'appartenais.

- Dans son « Bulletin de liaison de la section 33 » (octobre 1990), le Syndicat national des chercheurs scientifiques (SNCS), syndicat majoritaire chez les chercheurs, commente ainsi la réforme qui aura pour « objet de casser l'organisation actuelle en sections

fondées sur des disciplines ou des groupes de disciplines pour mettre en place, [...] des sections correspondant à ce que ceux qui l'ont conçu appellent des « systèmes », en fait des sortes de programmes scientifiques construits sur des thèmes ». Il défend le rôle des disciplines, estimant que leur « classement correspond à un type de consensus intellectuel et social où se conjuguent la définition des objets de recherche et l'organisation professionnelle de cette recherche » et pense que la réforme permettra seulement « une redistribution des cartes du pouvoir ».

- Les membres de la section 33 et responsables de laboratoires s'élèvent aussi contre le projet « qui préfère favoriser les seules recherches interdisciplinaires » et a « pour effet de détruire l'existence de tous les objets scientifiques progressivement constitués par une communauté scientifique réunie dans une discipline particulière », obligeant les chercheurs « à se conformer à des thèmes de recherche arbitrairement choisis par la direction ». Ils font remarquer qu'il existe d'autres espaces d'exercice de l'interdisciplinarité, comme les ATP, PIR⁴...

Parmi les arguments avancés par les membres des sections pour s'opposer au projet de redécoupage, on notera le propos du président de la section 33, Albert Ducros, qui explique qu'il « existe un maximum pour le nombre des chercheurs d'une section ou la diversité des sujets qu'elle peut traiter au-delà duquel elle tombe dans des dysfonctionnements. . . », indiquant que « l'optimum souhaitable pour l'effectif d'une section est sûrement plus proche de 250 que de 400 ».

- La plupart des chercheurs de la section 33 se sont ingéniés à défendre ce qu'ils pensaient être une remise en question de leur territoire disciplinaire et ils ont généralement exprimé leurs avis dans des documents multigraphiés issus de réunions plus ou moins formelles :
 - les préhistoriens s'insurgent contre la réforme qui tente « de réduire le comité national à huit sections à visée tantôt programmatique, tantôt géographique, tantôt chronologique et même fourre-tout », indiquant que « les propositions faites confondent au mieux programmes et sections du comité national » (tract de 70 chercheurs appartenant à diverses formations CNRS);
 - les ethnologues s'organisent pour faire valoir l'importance de leur discipline et la diversité de l'anthropologie, montrant que « la préhistoire entretient des relations de plus en plus étroites avec les archéologues » et s'éloigne ainsi des deux autres disciplines de la section 33, que « l'anthropologie biologique traverse une crise

profonde » alors que « l'ethnologie elle-même a, en France, beaucoup évolué. . . tout en préservant une profonde originalité ». Cette analyse conduit l'auteur du texte à proposer une section qui s'intitulerait « Le fait social total : pratiques anthropologiques » et regrouperait toutes les anthropologies (sociale, culturelle, linguistique, historique, préhistorique, biologique) et même une partie de l'écologie humaine (tract anonyme, référence manuelle de Pierre Bonte);

- les anthropologues biologistes défendent aussi leur discipline, récusant le terme d'anthropologie physique, et ils rappellent, pour éviter de tomber dans le giron des sciences de la vie, qu'il s'agit « d'une discipline des sciences de l'évolution, qui, née parmi les sciences de la nature, s'est progressivement rapprochée des sciences de l'homme » (lettre d'Émile Crognier adressée au directeur général du CNRS).

En dehors des structures et des stricts courants disciplinaires (sections, syndicats, regroupements professionnels), des initiatives individuelles de chercheurs se multiplient et des propositions plus constructives se font jour, mais elles émanent en général des disciplines ou courants les moins puissants et qui ont intérêt pour exister à jouer la pluridisciplinarité, à l'opposé des disciplines numériquement fortes qui peuvent plus facilement se retrancher dans une attitude disciplinaire corporatiste. C'est le cas des anthropologues biologistes et de certains ethnologues et géographes humains qui reconnaissent « qu'une nouvelle partition du CNRS est souhaitée par de nombreux chercheurs ». Ils proposent de créer une réelle section interdisciplinaire qui prendrait en compte « l'évolution de l'homme et la formation des sociétés : dynamiques culturelles et biologiques, interactions avec le milieu » (tract du 20/11/1990 suite à une réunion à l'unité 155 de l'Inserm (Institut national de la santé et de la recherche médicale). Ce sont aussi eux qui se reconnaissent dans la section « Hommes et milieux » proposée dans le projet de décembre 1990 et qui proposent des aménagements dans l'intitulé et la composition qui seront retenus, puisque l'intitulé de la section sera complété des termes évolutions et interactions et que les spécialités la composant seront en définitive la paléontologie humaine, l'anthropologie biologique, l'écologie humaine, la biogéographie et l'ethnobiologie, les paléo-environnements et la préhistoire et protohistoire.

Les leçons à tirer à la lumière des réformes d'aujourd'hui

Si l'on observe l'évolution des sections et de leur intitulé dans le Tableau 1, on notera l'écart important entre ce qui a été annoncé et le résultat de la réforme de 1991.

⁴ ATP : Action thématique programmée; PIR : Programme interdisciplinaire de recherche.

Il y a eu manifestement un décalage entre les volontés d'interdisciplinarité affichées par la direction et les attitudes de refus des syndicats et membres des sections et des chercheurs regroupés sous la bannière de leur discipline. On a assisté à une recomposition très disciplinaire ou en tout cas centrée sur des disciplines redéfinies sous un vocable thématique.

La nouvelle section 31 est l'une des rares sections qui a tenté l'aventure pluridisciplinaire. Bien qu'il s'agisse d'un curieux mélange de disciplines, spécialités, champs et thèmes de recherche, il y avait eu une réelle tentative, dans une diversité de temporalités et d'échelles géographiques, d'aborder les relations que les populations humaines entretiennent ou ont entretenues avec leur milieu de vie et donc de satisfaire à une volonté d'interdisciplinarité. Au-delà des bonnes intentions affichées, on peut aujourd'hui s'interroger sur la réelle transversalité et les collaborations entre les équipes et les disciplines au sein de la section 31. Où sont les ethnosciences qui auraient pu rejoindre la section ? Qu'en est-il des travaux sur le développement durable ? Sur les interfaces bioculturelles ? Sur ceux qui intègrent des écologues travaillant sur les phénomènes d'anthropisation ? Sans parler de la valse-hésitation concernant l'écologie humaine qui apparaît ou non au gré des rapports de conjoncture. . .

Dans la réforme actuelle, l'interdisciplinarité est annoncée comme l'un des principaux objectifs des réformes (ou axes de la politique scientifique) qui sont entreprises par la direction du CNRS. Mais les orientations et les modalités diffèrent de la réforme précédente. Il ne s'agit plus de procéder à un redécoupage des sections, mais simplement d'en ajouter cinq nouvelles avec des profils interdisciplinaires. Cela peut paraître paradoxal, mais on revient aujourd'hui à un nombre de section quasiment identique à celui qui existait deux décennies auparavant.

On peut se demander si la direction actuelle n'a pas tiré les leçons du passé en se souvenant de l'échec relatif

de ses prédécesseurs, ce qui l'a incitée à ne pas toucher aux sections actuelles et à mettre en place une réforme sans consultation directe de la communauté des chercheurs. Dans le même temps, les grands programmes interdisciplinaires comme celui de l'ancien Programme environnement vie et sociétés (PEVS) semblent abandonnés au profit de la transformation de l'Institut national des sciences de l'univers (INSU) en INSUE (Institut national des sciences de l'univers et de l'environnement) (voir les réactions à ce sujet dans *NSS*, 10, 1). Dans ce nouveau dispositif, on notera aussi avec regret que les nouvelles sections n'intègrent pas ou très peu les sciences humaines et sociales et que les thématiques proposées ignorent certains domaines majeurs dans nos sociétés actuelles, comme celui de la santé, par exemple.

La question de l'interdisciplinarité au CNRS, bien que revendiquée par tous, pose décidément un sérieux problème de perception entre la direction et la communauté des chercheurs représentés dans les sections. C'est en tout cas ce que j'ai pu observer à partir de mon expérience, mais il faudrait que puissent s'exprimer des points de vue de chercheurs d'autres sections. Les réformes de 1991 et 2003, tant dans leur mise en application que dans les discours des acteurs, sont à ce sujet édifiantes. C'est un peu comme si la direction pensait que les chercheurs sont englués dans des conformismes disciplinaires qu'ils n'arrivent pas à dépasser, alors que les chercheurs considèrent que les réformes ne peuvent pas emporter leur adhésion puisqu'ils ne sont pas directement associés à leur élaboration. Tous ont certainement de bonnes raisons de penser ainsi. Ce que l'on peut surtout regretter, c'est de constater que les premiers intéressés n'ont pas été au centre de la réflexion, c'est-à-dire ces chercheurs du CNRS qui, dans leurs laboratoires et au sein des programmes thématiques, ont accumulé une expérience de la pratique interdisciplinaire dont ils auraient pu faire bénéficier les artisans de ces réformes.